



Municipalité de
Saint-Jules

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT # 02-2026 ÉDICTIONT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BEAUCE-CENTRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, que :

1. Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Municipalité doit mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les dispositions des lois en vigueur;
2. Que le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 mars 2026, le projet de règlement #02-2026 édictant le code d'éthique et déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guide la conduite des élus;

Le présent code poursuit les buts suivants :

- Refléter les valeurs qui sont priorisées par la municipalité dans la prise de décision des membres du conseil contribuant ainsi à la promotion de ces dernières;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les règles énoncées dans ce Code concernent, notamment, l'indépendance de jugement des élus dans l'exercice de leurs fonctions eu égard à leurs intérêts personnels, l'utilisation ou la communication des renseignements confidentiels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Municipalité ainsi que l'après-mandat. Ce Code prévoit également les sanctions que peut entraîner un manquement;

3. Que l'adoption du règlement # 02-2026 édictant le code d'éthique et déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril 2026 à 20h00;
4. Que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale durant les heures d'ouvertures ou sur le site web de la municipalité, à l'adresse suivante www.st-jules.qc.ca/seance du conseil municipal.

Donné à Saint-Jules ce 30 mars 2026

Gina Lessard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION:

Je soussignée, Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Jules, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'Avis public ci-haut en:
En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 15h00 et 16h00 le 30 mars 2026.

Gina Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière